

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 9 février 2023

Convocation : 1^{er} février 2023 - Date d'affichage : 1^{er} février 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février à vingt heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Gilles PARDON
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIÈRES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLAY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 23

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Mme Sylvie DUPONT

Etaient Excusés : Mmes Séverine DEBIEMME (Dompierre les Ormes) – Nathalie LAPALUS (Matour)

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), Mme Laure FLEURY (Montmelard), Mme Michèle DORIN (Saint Pierre le Vieux), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Christophe BALVAY (Trambly).

**Rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes –
demande DETR/DSIL 2023 et fonds vert**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20230209-2023_02_1-D

DELIB 2023-02-1



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 04-09 002 du 9 avril 2019 adaptant et modifiant les statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB),
Vu la délibération n° 2018-107 en date du 29 novembre 2018 approuvant le projet de réhabilitation/rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,

Le Président rappelle que :

- Le Conseil a validé le 30 janvier 2020 à l'unanimité l'actualisation de l'intérêt communautaire intégrant ce dossier dans la compétence action sociale ;
- L'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATD) de Saône-et-Loire et le CAUE 71 sur une surface de **875m²** aboutit à une estimation financière de **2 396 939 € HT**, montant sur lequel a été obtenu le 27 novembre 2020 la DSIL au taux de 50% pour un montant de **1 114 470 €** ;
- Le bâtiment répond aux exigences environnementales actuelles par les caractéristiques suivantes :
 - Rénovation globale d'un bâtiment existant avec une grande diminution des consommations d'énergie en visant des critères optimaux (EFFILOGIS, BBC rénovation, écolo-crèche).
 - Isolation avec emploi de matériaux biosourcés assurant un bon déphasage thermique afin de lutter contre l'inconfort d'été.
 - Réalisation d'appartements traversants permettant une ventilation nocturne naturelle pour lutter contre l'inconfort d'été.
 - Travail avec le CEREMA pour optimiser la qualité de l'air intérieur et lutter contre le radon.
 - Utilisation de l'énergie fournie par la chaufferie biomasse communale pour le chauffage, solution avec très faible émission de gaz à effet de serre.
 - Réalisation d'une toiture photovoltaïque d'une puissance de l'ordre de 36 kWc.
 - Création d'une laverie communale en partie alimentée par de l'eau de pluie récupérée à partir des toitures.
 - Mise à disposition de terrains municipaux pour jardins partagés gérés par le Foyer Rural, jardins à proximité du bâtiment C et pouvant être exploités par les résidents sur simple demande.
 - Fourniture d'électricité d'origine renouvelable pour les parties communes et le fonctionnement de la laverie.

Le Président indique que le projet de réhabilitation/rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes a évolué avec le cabinet ARCATURE (42100), sélectionné comme Maître d'œuvre. Dans un esprit d'anticipation du ZAN, le cabinet a contribué à une évolution du projet passé de **2 396 939 € HT** à **3 302 964 € HT**. La surface locative est passée de **875m²** à **1 206m²** sur le même ténement immobilier sans augmenter la densité tout en restant à **2 738€ HT/m²**.

Précisant que cette opération est secondaire pour la CC SCMB par rapport à celle du Bâtiment communautaire, le Président propose de solliciter la DETR/DSIL 2023, éventuellement le fonds vert pour cette opération qui génère une **dépense supplémentaire à financer de 906 025 € HT** par rapport à la première APD.

Le Conseil de Communauté, Oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour l'opération de réhabilitation/rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes d'un montant actualisé de **3 302 964 € HT**,
- **Sollicite éventuellement une aide du fonds vert** pour cette opération d'un montant actualisé de **3 302 964 € HT**,
- **DIT** que cette opération est secondaire pour la CC SCMB par rapport à celle du Bâtiment communautaire
- **Dit** que les travaux sont prévus sur les années 2023 et 2024,
- **Charge** le Président de déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire,
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com



DELIB 2023-02-1